

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 18 OCTOBRE 2022 -

DÉCISION N° 22 - 07 - 053

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 6 octobre 2022 s'est réuni le mardi 18 octobre 2022 à partir de 9 heures 45 au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Marianne DARFEUILLE (Présidente)
- Georges ZIEGLER (Vice-président)
- Luc FRANCOIS (Vice-président)
- Pierre DEVEDEUX (Vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Décision 5 : La convention relative à l'entretien des espaces verts et des abords de la caserne de La Ricamarie.

L'entretien des abords du centre de La Ricamarie pourrait être réalisé par les services techniques municipaux. Les modalités de cette collaboration sont indiqués dans la convention jointe au présent rapport, et qui serait établie pour une durée de 5 ans et ce, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Pour l'année 2023, les modalités seraient les suivantes :

- tarif horaire : 22 € ;
- volume d'heures estimé nécessaires à l'accomplissement de cette prestation : 30 heures ;
- forfait d'utilisation de matériels et de fournitures diverses : 300 €.

Ainsi, la prestation annuelle totale représenterait un montant de 960 € TTC. Ce dernier serait révisable annuellement selon une formule de révision de prix.

La convention présentée a été soumise à l'examen du conseil municipal de la commune de La Ricamarie le 11 octobre 2022.

**Vu le rapport présenté par la Présidente,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau approuve le projet de convention relative à l'entretien des espaces verts et des abords de la caserne de La Ricamarie et autorise la Présidente à signer le document ci-joint.

Décision adoptée à l'unanimité.

La Présidente du Conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Marianne DARFEUILLE